

Formation de Spécialiste en relations publiques 2017-2018



Formulaire d'inscription / contrat d'écolage

Photo
passeport pour
la carte
d'étudiant

I. Identité et adresse privée

Nom	Prénom	
Date de naissance	Etat civil	
Rue	NPA	Lieu
No AVS	Tél :	
Mobile	E-Mail	

Coordonnées professionnelles

Entreprise		
Rue	NPA	Lieu
Téléphone central	Téléphone direct	
Mobile	E-Mail	
Adresse de facturation		

II. Formation

	Nom de l'école et lieu / Formation	Année de fin d'études	Certificat/Diplôme
<input type="checkbox"/> Ecole secondaire			
<input type="checkbox"/> Ecole supérieure			
<input type="checkbox"/> Ecole de commerce			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> Ecole professionnelle			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> Gymnase			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> Université			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> HEG/HES			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> Formation professionnelle			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> MarkKom Prière de joindre une copie du certificat MarkKom obtenu			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Academy for Marketing and Communication SA

Centres d'enseignement : Lausanne / Genève / Neuchâtel / Bienne / Zürich / Berne

Avenue de Florimont 1 - CH-1006 Lausanne - Tél. +41 21 343 40 60 - Fax +41 21 343 40 61

III. Expérience professionnelle

Activité actuelle

Entreprise et lieu	Branche	Position et fonction	Date d'engagement

Activités précédentes

Entreprise et lieu	Branche	Position et fonction	Date d'engagement

Inscription à la formation professionnelle de Spécialiste en relations publiques

Par ma signature, je confirme mon inscription à la formation Spécialiste en relations publiques pour le prix de **CHF 9'950.-**, selon le mode le paiement suivant :

- CHF 2'845.- au début de la formation
- 5 tranches de CHF 1'421, dont la 1ère payable deux mois après le début de la formation.

Correspondance souhaitée à mon adresse privée professionnelle

Factures à envoyer à mon adresse privée professionnelle/tiers

Si la formation est co-financée par l'entreprise/tiers
veuillez svp indiquer la part de chacun:%%

Si facturation professionnelle/tiers, veuillez indiquer l'adresse de facturation précise (pour la facturation)

Rabais de 5%, dès le 3ème cours au SAWI. (Pour bénéficier du rabais, sont pris en compte uniquement les cours suivis dès 2005). Si vous avez déjà suivi deux ou plus de cours au SAWI, nous vous prions de les mentionner ci-dessous (nom du cours + année)

V. Conditions générales

L'inscription peut être annulée sans frais au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Le retrait du cours doit être annoncé par lettre recommandée. Si l'inscription est retirée moins de 15 jours avant le début de la formation, la 1ère tranche de l'écolage est due. Ceci est également valable dans le cas où la personne inscrite ne se présente pas au cours. Lors d'un retrait en cours de formation, toutes les factures échues à la date du retrait sont dues. En cas d'arrêt de la formation suite à un accident ou d'une maladie grave attestée, le calcul de l'écolage est interrompu le jour de l'événement et le contrat résilié avant terme.

Si un participant à un cours prend du retard dans le règlement du cours, le SAWI se réserve tous les droits légaux y relatifs, en particulier l'exclusion de l'école. Le règlement financier est identique qu'en cas de retrait du cours.

Le SAWI se réserve le droit, en cas de participation insuffisante, d'annuler la réalisation du cours.

Nous nous réservons le droit de facturer des frais administratifs de CHF 50.- pour tout changement de mode de facturation.

En cas de litige, le for juridique est situé exclusivement à Lausanne

En cas de litige, le for juridique est situé exclusivement à Lausanne.

Lieu et date

Signature du participant

Dans le cas où les factures sont à adresser à l'employeur/tiers du participant, l'employeur/tiers est tenu de signer également la formule d'inscription et il s'engage ainsi, en tant que débiteur solidaire au sens de l'art. 143 ss du Code des obligations, à payer les montants d'écolage échus.

Lieu et date

Nom, fonction et signature de
l'employeur/tiers
Sceau de l'entreprise